UNIOPSS

Unir les associations pour développer les Solidarités

Communiqué de presse

Le22 mai 2022

Nouveau gouvernement :

Il faut réguler la lucrativité dans le secteur du Grand âge

Les dernières révélations de « l'affaire Orpéa » démontrent une nouvelle fois que la recherche maximale de profits est incompatible avec l'accompagnement des personnes vulnérables, notamment lorsqu'elles sont en perte d'autonomie.

Si la plupart des professionnels des structures privées lucratives exercent leur métier avec humanité et bienveillance, les personnes âgées accueillies sont les premières victimes de systèmes organisés visant avant tout l'enrichissement personnel de quelques dirigeants ou actionnaires.

Il est donc temps, et c'est la responsabilité du nouveau gouvernement, de se donner les moyens de réguler efficacement un secteur économique en plein expansion et indispensable, aujourd'hui et encore plus demain avec les évolutions démographiques en cours, aux personnes âgées, à leur famille et à la société tout entière.

Pour notre part, acteurs de l'économie sociale et solidaire, les agissements de quelques-uns, ne doivent pas entraîner un sentiment de défiance généralisé alors que 80% de l'accueil en EHPAD est réalisé par des établissements publics ou privés non lucratifs. Sans nier des évolutions nécessaires, si l'ensemble des structures venaient à être fragilisées, le risque de défaut d'un accompagnement adapté au parcours des personnes serait réel.

Si la défiance s'installait, en particulier envers nos professionnels compétents et engagés chaque jour auprès des personnes accompagnées, la pénurie des métiers de l'Humain qui fragilise fortement les solidarités dans notre pays trouverait encore moins trouver de solutions. Il s'agit au contraire de permettre la juste reconnaissance des personnels soignants et non-soignants pour laquelle nous nous mobilisons.

Parce que nous mettons l'intérêt de la personne accueillie au centre de nos pratiques, **nous demandons au nouveau gouvernement, de manière préventive, un arrêt de toute nouvelle habilitation ou tout nouvel agrément de structures lucratives.** En effet, les évènements récents démontrent que les modalités de suivis social et financier ne permettent pas d'endiguer des pratiques délétères, voire illégales. Pour les établissements et services existants, le renforcement des contrôles financiers sur l'utilisation des dotations publiques et un cahier des charges exigeant doivent être mis en œuvre.

Plus généralement, **le nouveau gouvernement doit dès à présent donner le calendrier d'élaboration et de mise de la grande loi Autonomie**, maintes fois repoussée, qui devra être assortie des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins et des enjeux.

L'Uniopss s'impliquera à la construction de cette nouvelle politique publique indispensable et trop attendue. Nous sommes prêts à nous engager sur les bases des 5 axes que doit comprendre une future loi Autonomie, tels que nous les avions présentés dans notre contribution en juillet 2021 : renforcer la citoyenneté des personnes accompagnées, accentuer le pilotage territorial des politiques de l'autonomie, revoir le modèle de financement des structures, diversifier l'offre d'accompagnement en facilitant l'innovation, agir face à la pénurie des métiers.

Contact presse : *Jérôme VOITURIER, Tél : O6.80.61.08.27 jvoiturier@uniopss.asso.fr;*

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.
Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.